



Expérimentation Garantie Ponctualité Abonné Forfait Conditions générales de participation

SNCF poursuit l'expérimentation lancée en octobre 2011 sur une nouvelle garantie ponctualité pour les abonnés forfait TGV détenteurs d'une carte de fidélité Voyageur sur les lignes Paris- Tours- Vendôme et Paris- St Pierre des Corps et l'étend sur la ligne Paris – Le Mans. Cette expérimentation concernera les voyages à partir du 1er octobre 2012.

En conséquence, l'expérimentation lancée en octobre 2011 et offrant un dédommagement sous forme d'euros (€) prendra fin le 30 septembre 2012. La comptabilisation des retards et les virements associés en euros (€) seront effectués courant octobre 2012.

ATTENTION : En raison du développement de cette expérimentation, les abonnés forfait TGV détenteurs d'une carte de fidélité Voyageur sur les lignes Paris- Tours- Vendôme et Paris- St Pierre des Corps doivent procéder à leur réinscription. Cette réinscription peut intervenir jusqu'au 30 septembre 2012 inclus.

Le principe de l'expérimentation :

Tout retard de plus de 15 minutes éligible à la Garantie Ponctualité est comptabilisé dans un «compteur de retard » ; ce compteur est créé pour chaque abonné participant à l'expérimentation.

Un dédommagement est versé par SNCF à partir de 30 minutes de retard cumulées dans le mois et dès lors que ces retards lui sont imputables (1).

Ce dédommagement est versé sous forme de points monnaie (2) effectué en début de mois suivant.

ATTENTION : Les dédommagements versés sous forme de points monnaie à partir de 30 minutes de retard cumulées dans le mois n'est pas cumulable avec l'offre de dédommagement proposée par les enveloppes « T » de la Garantie Ponctualité.

Le nombre de points de fidélité gagnés est fonction du cumul de retard mensuel en minutes.

Seuils (minutes de retard, cumul mensuel)	Compensation en points
30 – 59 mn	800
60 – 119 mn	2 000
120 – 179 mn	3 000
180 – 239 mn	4 000
240 – 299 mn	8 000
≥ 300 mn	12 500

Les conditions pour bénéficier du service :

Les clients souhaitant participer à l'expérimentation doivent disposer d'un abonnement forfait valide durant la période de l'expérimentation, sur les lignes Paris- Tours- Vendôme et/ou Paris- St Pierre des Corps et/ou Paris – Le Mans et disposer d'une carte de fidélité compatible e-billet.

Cette carte doit être présentée au moment de la réservation du billet.

La réservation du billet doit être effectuée avec un tarif forfait.

La réservation doit être effectuée dans l'un des trains mentionnés ci-après.

Exemple à conserver par le client

Dans le cadre du Service Annuel 2013 les numéros de trains sont susceptibles d'être modifiés.
Dans le cas où des modifications des numéros de trains seraient effectuées, le client sera préalablement prévenu de ces modifications.

St Pierre - PMP	
8300	6h19 - 7h30
8302	7h01 - 8h05
8304	7h19 - 8h24
8312/8408	7h42 - 8h41
8310	8h19 - 9h24

Tours - PMP	
8300	6h11 - 7h30
8304	7h11 - 8h24
8312	7h29 - 8h41
8310	8h11 - 9h24

Le Mans - PMP	
8802	06h54 - 07h50
8002	07h01 - 07h56
8808	07h59 - 08h54

Le Mans - Massy	
5252/53/54	07h33 - 08h22

Massy-Le Mans	
5370/71/72/73	18h38 - 19h28
5230/31/37	19h38 - 20h28

PMP - St Pierre	
8351 - 8451	17h21 - 18h21
8363	17h33 - 18h41
8355 lundi au jeudi	18h07 - 19h10
8367	18h38 - 19h41
8469	19h21 - 20h21
8375	19h38 - 20h41

PMP - Tours	
8363	17h33 - 18h49
8355 lundi au jeudi	18h07 - 19h18
8367	18h38 - 19h49
8375	19h38 - 20h49

PMP - Le Mans	
8737 - 8739	16h42 - 17h36
8847	16h55 - 17h49
8135 - 8955	17h55 - 18h48
8867 - 8869	18h55 - 19h49
8665 - 8663/8667	19h12 - 20h06

St Pierre - Massy	
5302/04 lu au je	6h33 - 7h23
8300 ve	6h19 - 7h14

Massy - St Pierre	
8363	17h43 - 18h41
5222/23	17h08 - 17h59
5240/41 - 5454	19h08 - 19h58

Vendôme - PMP	
8300	6h41 - 7h30
8304	7h39 - 8h24
8310	8h40 - 9h24

PMP - Vendôme	
8363	17h33 - 18h20
8367	18h38 - 19h20
8375	19h38 - 20h20

A noter : les retards subis en cas de surligne d'accès (sans changement de la réservation initiale) ne seront pas comptabilisés.

L'inscription :

Le client doit avoir retourné à SNCF avant le 23 septembre 2012 les conditions générales de participation signées en précisant son nom, prénom, parcours emprunté, n° d'abonnement Forfait, n° de carte de fidélité et adresse e-mail valide.

SNCF se réserve le droit de mettre fin à l'expérimentation à l'échéance qu'elle jugera utile pour en effectuer le bilan. Les clients y ayant souscrit seront au préalable informés de la fin de l'expérimentation. SNCF se réserve également le droit de revoir les modalités, le barème d'indemnisation et les modes de compensation à l'issue de l'expérimentation et compte-tenu de ses résultats.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés", modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en écrivant à SNCF Contact TSA 46303 95905 Cergy Pontoise Cedex 9.

(1) La Garantie Ponctualité n'est pas applicable lorsque le retard a pour origine une cause extérieure à la SNCF (acte caractérisé de malveillance, manifestation de personnes, survenance d'un obstacle sur la voie). Dès le lendemain de votre voyage, nous mettons en ligne sur notre site Internet : infolignes.com, rubrique « Après votre arrivée », le motif de retard de votre train. Vous pourrez ainsi vous-mêmes suivre au jour le jour le nombre de minutes de retard cumulées.

(2) Les Points Monnaies sont comptabilisés sous réserve de présentation de la carte de fidélité, ou après avoir renseigné le numéro de cette dernière, au moment de l'achat d'un billet de train sur des trajets éligibles et effectués par le porteur de la carte de fidélité. Les points sont valables 36 mois fin de mois à compter de leur date d'acquisition tant que le client appartient aux statuts Grand Voyageur, Grand Voyageur Plus et Grand Voyageur Le Club.

Le solde de points monnaie d'un client qui passe du statut Grand Voyageur au statut Voyageur est supprimé 6 mois après son entrée dans le statut Voyageur.

MERCI DE COMPLETER LES INFORMATIONS OBLIGATOIRES CI-DESSOUS EN CAPITALES ET A L'ENCRE NOIRE.

TOUTES LES INFORMATIONS CI-DESSOUS ONT UN CARACTERE OBLIGATOIRE.

Nom : N° d'abonnement Forfait : 290901.....

Prénom : N° de carte fidélité SNCF : 29090109.....

Adresse e-mail : Parcours :

J'accepte les conditions générales de participation et souhaite participer à l'expérimentation Garantie Ponctualité Abonné Forfait.

Signature précédée de la date et de la mention « lu et approuvé » :

A retourner complété et signé avant le 23 septembre 2012 soit :

- Dans votre espace de vente en gare de Tours, St Pierre des Corps, Vendôme –Villiers ou Le Mans (urne ou boîte à lettre Abonnés) ;
- Auprès de votre association d'abonnés ;
- Par courrier à l'adresse suivante :

Edith BLOT

Responsable de la Relation Client Abonnés TGV Axe Atlantique

SNCF – Etablissement TGV

83, Boulevard Marie et Alexandre Oyon

72100 LE MANS